

Arrondissement de Dunkerque
Commune de LES MOËRES - 59122
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement	Watergangs de la 4ème Section des Wateringues Fossé n°38, Canal des Chats 6080m: A.P. du 22/10/1963	Ddtm
I.b Conservation du Patrimoine Culturel			
AC1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des Monuments Historiques	Restes du moulin à vent dit « Moulin du Rhin »	Drac
AC2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection des sites naturels	Moulin et sol attenant dans un rayon de 100m S.Ins.du 17/04/1970 rectifié le 25/03/1977	Drac
I.c Utilisation de certaines ressources : communications			
EL7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.947 :14/04/1896	Conseil Général.
EL11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Déviation du R.D.947 D.U.P.du 13/11/1980	Conseil Général Dir
FRONT.	FRONTIERE Servitude non-aedificandi	Frontière franco-belge Traité de COURTRAI du 28/03/1820	
III Salubrité			
INT1 Pour info	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires, voir
liste ci-jointe**